ROCOL TRAITVITE PRECISION ORANGE

R47025
www.lisam.com

F+ : Extrêmement inflammable

Producteur
ITW Spraytec
5 bis, rue Retrou
F-92600 Asnières sur Seine France
Tel : 01.40.80.32.32 - Fax : 01.40.80.32.30
infofds@itwpc.com

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial	: **ROCOL TRAITVITE PRECISION ORANGE**
Identification du produit	: Aérosol.
Type de produit	: Peinture.
Identification de la société	: Voir producteur.
N° de téléphone en cas d'urgence	: INRS : 01.45.42.59.59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers	: Extrêmement inflammable. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Symptômes liés à l'utilisation	
- Inhalation	: La surexposition aux vapeurs peut provoquer : Gorge douloureuse. Toux. Douleur de poitrine.
- Contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Rougeur.
- Contact avec les yeux	: Irritant au contact direct avec les yeux. Rougeur. Douleur.
- Ingestion	: Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance		Contenance (%)	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
Xylène	:	10 à 30 %	1330-20-7 / 215-535-7 / 601-022-00-9	Xn	10-20/21-38
1-méthoxy-2-propanol	:	1 à 10 %	107-98-2 / 203-539-1 / 603-064-00-3		10-67
Acétone	:	10 à 30 %	67-64-1 / 200-662-2 / 606-001-00-8	F Xi	11-36-66-67
Oxyde de diméthyle	:	10 à 30 %	115-10-6 / 204-065-8 / 603-019-00-8	F+	12

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours	
- Inhalation	: En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. (15 min) Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion	: Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques	: Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées toxiques. L'exposition à la chaleur ou la contamination par certaines impuretés peut provoquer une décomposition produisant des gaz très volatils, d'où un risque de surpression pouvant provoquer une violente rupture de conteneurs fermés.
Moyens d'extinction	
- Agents d'extinction appropriés	: Poudre. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Protection contre l'incendie	: A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Voir Rubrique 8. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Evacuer et restreindre l'accès.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Méthodes de nettoyage	: Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas fumer.
Stockage - à l'abri de	: Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Etincelles. Flamme nue.
Manipulation	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	
- Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- Protection des mains	: Gants.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux.
Hygiène industrielle	: Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs.
Limites d'exposition professionnelle	: Xylène : VME (ppm) : 50 Xylène : VME (mg/m3) : 221 Xylène : VLE (ppm) : 100 Xylène : VLE (mg/m3) : 442 1-méthoxy-2-propanol : VME (ppm) : 100 1-méthoxy-2-propanol : VME (mg/m3) : 375 1-méthoxy-2-propanol : VLE (ppm) : 150 1-méthoxy-2-propanol : VLE (mg/m3) : 568 Acétone : VME (mg/m3) : 1210 Acétone : VME (ppm) : 500 Oxyde de diméthyle : VME (mg/m3) : 1920 Oxyde de diméthyle : VME (ppm) : 1000

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Liquide.
Couleur	: Orange.
Odeur	: Caractéristique.
Solubilité dans	: Solvant.
Point d'éclair [°C]	: -30

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Fumées toxiques.
Matières à éviter	: Acides forts. Oxydants forts.
Conditions à éviter	: Chaleur. Sources d'inflammation.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques : XYLENE
ORL MUS LD50 2119 mg/Kg
ORL RAT LD50 4300 mg/Kg
SCU RAT LD50 1700 mg/Kg
1-METHOXY-2-PROPANOL
IVN RAT LD50 4200 mg/Kg
ORL MUS LD50 11700 mg/Kg
ORL RAT LDLO 3739 mg/Kg
ACETONE
IVN RAT LD50 5500 mg/Kg
ORL MUS LD50 3 mg/Kg
ORL RAT LD50 5800 mg/Kg

Toxicité chronique

- Inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête.
- Cutanée	: L'exposition répétée peut provoquer déssèchement ou gerçures de la peau.
- Oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Sensation de brûlure.
- Ingestion	: L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Sur le produit : Aucune donnée disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Shipping name	: UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F
No ONU	: 1950
Transport terrestre	
ADR/RID	: Groupe d'emballage : 5F Classe : 2
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: Classe 2.1
- N° de fiche de sécurité	: 2-13
- IMDG-Pollution marine	: Non.
Transport aérien	
- IATA - Classe ou division	: Classe 2.1

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

- Etiquette IATA : Flamm. Gas

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)

: F+ : Extrêmement inflammable

- Phrase(s) R : R12 : Extrêmement inflammable.
  R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
  S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
  S23 : Ne pas respirer les aérosols.
  S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
  S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
  S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Conseils de sécurité : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser cet aérosol uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.

France : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.
Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Tableau n° 4 BIS : Affections gastro-intestinales provoquées par le b

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Texte des Phrases R du § 3 : R10 : Inflammable.
R11 : Facilement inflammable.
R12 : Extrêmement inflammable.
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 : Irritant pour les yeux.
R38 : Irritant pour la peau.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer déssèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document